NATIONS UNIES



Distr. LIMITÉE

E/CN.4/2004/L.112 19 avril 2004

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME Soixantième session Point 18 de l'ordre du jour

FONCTIONNEMENT EFFICACE DES MÉCANISMES DE PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME

Cuba: amendements au projet de résolution L.91

1. Titre

<u>Remplacer</u> «spéciales» <u>par</u> «thématiques» dans l'expression «procédures spéciales» qui figure dans le titre ainsi que dans le préambule et le dispositif de la résolution.

2. Troisième alinéa, ligne 1

Après «indépendance», insérer «non-sélectivité».

3. Cinquième alinéa

Ajouter, à la fin de l'alinéa, l'expression suivante:

et qu'il est nécessaire de mettre fin à la politisation au niveau de la création et du fonctionnement des procédures thématiques,

4. Sixième alinéa

Ajouter, à la fin de l'alinéa, l'expression suivante:

et aussi qu'un nombre croissant de gouvernements font objection à certaines des conclusions et recommandations figurant dans les rapports des titulaires d'un mandat au titre des procédures thématiques.

5. Septième alinéa

Ligne 2: Insérer «exacts» après «renseignements».

Ligne 3: Remplacer «par suite de» par «à cause de».

6. Huitième alinéa, sous-alinéa a, ligne 2

Après «préserver», insérer «, rationaliser, simplifier».

7. Dixième alinéa

Ligne 1: Après «notant», supprimer «avec satisfaction».

Ligne 6: Après «nécessité», insérer «d'éviter les doubles emplois et les chevauchements,».

8. Onzième alinéa, ligne 2

<u>Après</u> «thématiques», <u>insérer</u> «, en particulier celles qui concernent les droits économiques, sociaux et culturels,».

9. Seizième alinéa

Ajouter, à la fin de l'alinéa, l'expression suivante:

de même que les autres règles et règlements des Nations Unies applicables à la conduite des experts en mission.

10. Paragraphe 2, alinéa b

Au début de l'alinéa, remplacer «en invitant» par «en envisageant la possibilité d'inviter».

11. Paragraphe 4, ligne 2

Après «renseignements», insérer «exacts».

12. Paragraphe 5, lignes 3 et 4

<u>Supprimer</u> «évaluations de la situation faites dans le cadre de ces» et «et le suivi des recommandations».

13. Paragraphe 6, alinéa d, ligne 1

<u>Après</u> «eux», <u>insérer</u> «sur des questions relevant de leur mandat, tout en maintenant leur indépendance,».

14. Paragraphe 6, alinéa j

Remplacer l'alinéa par le texte suivant:

d'instaurer une coopération et un dialogue fructueux et transparents avec les gouvernements;

15. Paragraphe 6, nouvel alinéa k

Ajouter un nouvel alinéa k, se lisant comme suit:

k) Faire figurer dans leurs rapports les observations des gouvernements concernés sur leurs conclusions et recommandations;

16. Paragraphe 9, lignes 2 et 3

Supprimer «, y compris par des exposés dans les médias,».

17. Paragraphe 10, alinéa b

Ligne 1: Après «faciliter», insérer «, selon que de besoin,».

Ligne 3: Remplacer «y consent» par «le demande».

E/CN.4/2004/L.112 page 4

18. Paragraphe 11

Ligne 2: <u>Supprimer</u> «et institutions».

Ligne 3: <u>Après</u> «conventionnel», <u>insérer</u> «conformément au programme biennal relatif aux droits de l'homme et aux résolutions et décisions des organes intergouvernementaux,».

19. Paragraphe 12, alinéa d

Supprimer l'alinéa.
